ART. 1ER SEPTIES N° 570

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 570

présenté par M. Pont

ARTICLE 1ER SEPTIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des difficultés de réunion des »,

les mots:

« de la difficulté de réunir les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.